



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.377**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-27979- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SITE ARCHEOLOGIQUE DE NOTRE DAME DE LA SEDS - MISE EN VALEUR ET AMENAGEMENT DU SITE - ETUDE AVANT PROGRAMMATION - DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET AUX DIFFERENTS PARTENAIRES**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements  
Direction Archéologie

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 08/07/13

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : SITE ARCHEOLOGIQUE DE NOTRE DAME DE LA SEDS - MISE EN VALEUR ET AMENAGEMENT DU SITE - ETUDE AVANT PROGRAMMATION - DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET AUX DIFFERENTS PARTENAIRES - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les fouilles archéologiques menées sur le site de la SEDS, en 2004, ont révélé un ensemble patrimonial de première importance : le théâtre antique d'*Aquae Sextiae*, qui a ainsi paré la ville d'un attribut hautement symbolique de sa romanité, la replaçant au rang des grandes agglomérations de la Gaule Narbonnaise, telles Arles, Vaison-la-Romaine, Fréjus ou Nîmes.

Ce monument est apparu dans un très bon état de conservation. Nous savons d'ores et déjà que sa partie basse est conservée sur plus de 7 mètres d'élévation avec au moins 13 rangées de gradins en place, ce qui est fort rare dans des édifices de spectacle antiques. Les gradins, actuellement visibles dans les théâtres d'Orange, d'Arles, de Vaison-la-Romaine ou de Vienne, ont quasiment tous été refaits à l'occasion de travaux de restauration. Sa structure générale est aussi parfaitement lisible et il est fort probable que les parties basses du bâtiment de scène seront également bien préservées.

Mais l'apport des recherches menées en 2004 consiste aussi dans la découverte d'abondants vestiges de l'Antiquité tardive (Ive – VIIe siècles) et du Moyen Âge (VIIIe-XIVe siècles), qui ressortissent à la ville médiévale des Tours, disparue au milieu du XIVe siècle. Ce phénomène

est du à la réoccupation du théâtre qui a longtemps fait office de quartier d'habitation, à l'image des amphithéâtres d'Arles et de Nîmes. La nouveauté réside ici dans l'état de conservation des vestiges post-antiques, qui vont permettre, pour la première fois en France, de connaître le processus de lotissement d'un monument antique entre l'Antiquité tardive, la période carolingienne et le Moyen Âge.

Le nombre de visiteurs venus découvrir les vestiges au cours des visites organisées par la Direction Archéologie, en 2004 et 2005 (12 000 visiteurs sur 5 journées portes ouvertes), a montré l'intérêt et l'émotion que suscitait ce site, exceptionnel par son état de conservation, par son histoire ancienne, mais aussi son occupation conventuelle qui l'a longtemps gardé secret. Cet attachement s'est notamment manifesté par une opposition à son remblaiement, demandé par l'État, sous la forme d'une pétition qui a recueilli plus de 10 000 signatures en quelques semaines.

Le classement du site au titre des monuments historiques le plaçant d'un point de vue scientifique et patrimonial sous la tutelle du Ministère de la Culture, la ville a néanmoins fait procéder, en 2006, à la protection des vestiges dans le cadre d'une opération de remblaiement conservatoire qui a été réalisée selon les dispositions préconisées par Monsieur Botton, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et sous son contrôle.

Après deux années mises à profit pour régler un ensemble de points techniques (les travaux de protection des vestiges, la gestion des propriétés, le déplacement du parc de stationnement mis à disposition du lycée Célon, l'aménagement d'une base de fouille, la mise en sécurité du site...), la Ville a sollicité en 2007 auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la reprise des recherches sur le théâtre.

L'avis du Conseil National de la Recherche Archéologique et le rapport de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine en date du 16 mai 2007, s'accordent sur le fait « *que l'excellent travail de reconnaissance archéologique conduit par les équipes municipales permet d'avoir une connaissance des principales composantes du site et d'évaluer leur état de conservation* ». Il juge cependant indispensable « *qu'un programme de présentation et de mise en valeur soit élaboré en préalable à une reprise des investigations archéologiques* ». Cet avis préconise donc de surseoir à la poursuite des recherches dans « *l'attente de l'élaboration d'un programme complet qui devra, avant exécution, faire l'objet d'une validation par toutes les parties.* »

Toute reprise d'un programme de recherche est donc assujettie à l'élaboration d'une étude de programmation en vue de la mise en valeur globale du site, qui doit être réfléchie à l'échelle non seulement du quartier dans lequel il se trouve, mais aussi de la ville. Ce projet devra être soumis à l'avis de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Le théâtre antique bénéficie d'atouts majeurs qui justifient pleinement la mise en œuvre d'un tel programme de valorisation. Sa localisation et l'occupation des terrains sur lesquels il se trouve, offrent la possibilité d'en dégager la structure de manière à la rendre lisible, ce qui est un atout exceptionnel dans un secteur urbanisé. D'autre part l'état de conservation des vestiges mis au jour dans son emprise laissent augurer la possibilité d'avoir une lecture diachronique du site, ce qui est, là encore, une chance pour Aix-en-Provence où les vestiges tardo-antiques et médiévaux sont en général assez mal préservés.

Au-delà des aspects scientifiques et culturels qui demeurent prépondérants dans une exploitation raisonnée des lieux, les enjeux d'un tel programme recouvrent plusieurs champs qui ne sont pas sans impact sur le développement de la Ville. La mise en valeur du site entraînera certes d'importants investissements et des délais qu'il faut être en mesure d'évaluer, mais elle

contribuera aussi au renforcement du potentiel patrimonial et donc touristique déjà élevé de la Ville. Si Aix-en-Provence est une destination très prisée par les touristes, l'ajout d'une pièce remarquable à son patrimoine ne peut que conforter son attrait et diversifier les visiteurs. Elle aura aussi nécessairement un impact sur le processus de requalification d'un quartier destiné à assurer la suture entre la vieille ville et des zones récemment urbanisées.

Outre ses atouts touristiques, le théâtre est susceptible de concentrer sur lui une relation particulière avec le public, à la fois affective et dynamique. Il peut devenir un symbole du patrimoine antique local à fort pouvoir identitaire, capteur de la sensibilité de la population. Sa progressive révélation au public, dès la reprise des fouilles, sera certainement une action fédératrice et très consensuelle car elle permettra à la population d'être impliquée dans le processus euristique et de s'approprier ainsi pleinement les vestiges. La forte émotion suscitée par cette découverte a d'autre part mis en lumière, au travers de multiples témoignages, le fort attachement des Aixois et plus largement des habitants de la communauté d'agglomération et du département, à l'origine antique de la ville.

Avec la Seds, Aix-en-Provence peut, enfin, trouver une place de choix parmi les grandes villes romaines qui constituent un point fort du patrimoine du Sud-Est de la France.

La Ville souhaite aujourd'hui s'entourer d'une équipe pluridisciplinaire expérimentée dans la valorisation des sites archéologiques. Cette équipe aura pour tâche de l'accompagner dans la définition de ses orientations, de fixer les grands axes d'un futur programme de mise en valeur du site de la Seds, de planifier la réalisation de l'ensemble des aménagements nécessaires, d'identifier la faisabilité technique et économique d'un tel projet et d'identifier aussi les partenaires scientifiques et surtout financiers.

Le projet de mise en valeur sera fondé sur une exploitation raisonnée du site et devra :

- veiller à rendre les vestiges archéologiques visibles et attractifs, mais aussi sensibles et intelligibles, de manière compatible avec leur conservation et leur usage scientifique,
- veiller à l'équilibre entre l'exigence de protection des vestiges et le souci d'en permettre l'accès au plus grand nombre,
- veiller à l'intégration harmonieuse du site au cœur du tissu urbain, comme élément signifiant du patrimoine collectif,
- veiller à exploiter au mieux le potentiel du site, tant au plan patrimonial (couvent des Minimes) que végétal (création d'un espace vert),
- proposer divers scénarii sur la mise en valeur, en incluant notamment une réflexion sur un lieu de présentation, et en corrélant de façon harmonieuse les atouts du site avec les autres lieux patrimoniaux de la ville et plus largement régionaux,
- veiller à la pondération rationnelle des coûts et bénéfices de toutes natures, engendrés par le projet,
- identifier les divers partenariats permettant d'accompagner les recherches et de soutenir le projet.

Le coût de cette étude est évalué à **125 418 € HT**, soit **150 000 € TTC**. A cet effet une consultation sera prochainement lancée conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Il convient de solliciter un fonds de concours incitatif d'investissement de **62 709,00€ HT** à 50% du montant des dépenses prévisionnelles 2013 relatives de l'étude concernant la mise en valeur du site de la Seds.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER**, à l'issue de cette étude, auprès des services d'Etat, le principe d'une reprise des recherches sur le site de la Seds,
- **SOLLICITER** un fonds de concours incitatif d'investissement d'un montant de **62 709,00€ HT** auprès de la Communauté du Pays d'Aix pour cette opération,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué à l'Archéologie à solliciter auprès de tous les partenaires potentiels une subvention au taux le plus élevé possible,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ce dossier,
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante,
- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de cette étude seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne 90324 2031 1855 pour un montant prévisionnel de **125 418 € HT**, soit **150 000 € TTC**.

**2013.377 - SITE ARCHEOLOGIQUE DE NOTRE DAME DE LA SEDS - MISE EN VALEUR ET AMENAGEMENT DU SITE - ETUDE AVANT PROGRAMMATION - DEMANDE DE FINANCEMENT ET FONDS DE CONCOURS INCITATIF D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX ET AUX DIFFERENTS PARTENAIRES**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**